

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Cerisé - ZA du Londeau
Rue de l'Expansion
61000 Alençon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Le 11 février 2026



Passionnement
engagé.

Tel: +33 (0)1 58 36 04 30
www.bdo.fr

43-47 Avenue de la Grande Armée
75116 PARIS
FRANCE

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « **3.1 Principes comptables et méthodes d'estimation** » de l'annexe des comptes annuels concernant les conditions dans lesquelles a été retenue l'hypothèse de continuité d'exploitation dans le cadre de l'arrêté des comptes.

BDO PARIS

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France
Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris
RCS Paris B 480 307 131 00056 - Code APE 6920Z
SAS au capital de 3 000 000 euros - TVA intracommunautaire FR82480307131

Justification des appréciations - Points clés d'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Description du risque

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires de votre société s'élève à 12 357 K€. Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit en raison de son poids dans les états financiers et de l'importance accordé à cet indicateur dans la lecture des états financiers de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Notre approche sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance des comptes eux-mêmes.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la reconnaissance du revenu au sein de la société et sur ses différents sites ;
- Identifier et tester les contrôles clés relatifs à la reconnaissance du revenu, notamment ceux liés aux rapprochements entre les données de gestion et les données comptables ;
- Sur la base d'un échantillonnage, valider la réalité du chiffre d'affaires en remontant aux données de facturation, aux bons de commandes et aux preuves de règlement ;
- Effectuer des procédures analytiques pour analyser les ventes par client, les évolutions des quantités et des prix d'un exercice à l'autre et d'autres éléments d'appréciation d'éventuels risques et/ou d'atypismes dans la facturation ;
- Sélectionner des soldes clients à la clôture pour réaliser des circularisations externes, exploiter les réponses reçues ou en l'absence de réponse, réaliser des procédures alternatives ;
- Sur la base d'une sélection de factures émises à une date proche de la clôture, valider la correcte comptabilisation sur l'exercice en remontant aux bons de livraison.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING par l'assemblée générale du 6 mars 2023.

Au 31 décembre 2024, le cabinet BDO Paris était dans la troisième année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 11 février 2026

DocuSigned by:

7447E839CC4644D...

BDO Paris
Représenté par Arnaud TONNET
Commissaire aux comptes

3. Comptes sociaux au 31 décembre 2024

BILAN ACTIF (en €)	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels	225 058	224 812	246	246
Fonds commercial	445 239	201 321	243 918	243 918
Autres immobilisations incorporelles	58830		58 830	58830
Avances et acomptes				
Terrains				
Constructions	191 849	185 861	5 988	7 550
Installations tech., matériel et outillage indust.	10 835 556	6 036 107	4 799 449	4 143 014
Autres immobilisations corporelles	1 398 545	989 078	409 467	325 454
Immobilisations corporelles en cours	4 289	0	4 289	1 455 615
Avances et acomptes				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	18 500		18 500	18 500
Prêts	0		0	
Autres immobilisations financières	143 188		143 188	143 098
TOTAL (I)	13 321 055	7 637 179	5 683 876	6 396 225
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières et autres approvisionnements	829 290	4 880	824 410	992 663
En-cours de production (biens et services)	436 898	16 302	420 596	629 175
Produits intermédiaires et finis	282 958	25 872	257 086	132 048
Avances & Acomptes versés sur commandes			0	0
Clients et comptes rattachés	646 376		646 376	2 582 357
Autres créances	1 500 620		1 500 620	2 024 669
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	176 250	133 970	42 280	59 738
Disponibilités	737 323		737 323	742 830
Charges constatées d'avance	1 091 191		1 091 191	1 118 634
TOTAL (II)	5 700 906	181 024	5 519 882	8 282 115
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0		0	0
TOTAL ACTIF (0 à III)	19 021 961	7 818 203	11 203 758	14 678 340

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2024**

BILAN PASSIF (en €)	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation	2 909 500	2 909 500
Réserve légale	221 391	221 391
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-782 907	-13 191
Résultat de l'exercice	-3 522 069	-769 717
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-974 085	2 547 984
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	84 712	772 086
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	84 712	772 086
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 533 875	3 731 638
Découverts bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières associés	367 572	276
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	577 538	65 123
Fournisseurs et comptes rattachés	4 398 358	5 839 281
Dettes fiscales et sociales	2 036 806	1 671 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 178 981	50 410
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (III)	12 093 131	11 358 270
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF	11 203 758	14 678 340

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Rapport financier annuel au 31 décembre 2024

COMPTE DE RESULTAT (en €)	31/12/2024			31/12/2023
	France	Exportation	Total	Total
Production vendue biens	11 431 009	195 115	11 626 124	19 778 208
Production vendue services	731 216	0	731 216	1 047 778
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			12 357 340	20 825 986
Production stockée			-96 913	-434 632
Production immobilisée			0	166 220
Subventions d'exploitation			0,00	0,00
Reprises sur provisions			365 452	268 371
Transferts de charges			64 334	1 439 098
Autres produits			334 083	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			13 024 295	22 265 043
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 622 043	4 598 541
Variation de stocks des matières premières et autres approvisionnements			168 486	56 053
Autres achats et charges externes			6 007 000	9 097 574
Impôt, taxes et versements assimilés			259 353	273 659
Salaires et traitements			4 401 446	4 887 159
Charges sociales			1 645 150	2 172 996
Dotations aux amortissements sur immobilisations			989 239	900 024
Dotations aux amortissements sur charges à répartir			0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant			364 554	195 586
Autres charges			12 007	22 086
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			16 469 277	22 203 678
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-3 444 982	61 365
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges			71 432	82 472
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)			71 432	82 472
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			306 196	290 432
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)			306 196	290 432
RESULTAT FINANCIER (III - IV)			-234 764	-207 960

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2024**

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II+III+IV)	-3 679 746	-146 595
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 568	11 253
Produits exceptionnels sur opérations en capital	700081	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	710 649	11 253
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	552 971	72 085
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	562 293
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	552 971	634 378
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	157 678	-623 125
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	13 806 376	22 358 768
Total des charges (II+IV+VI)	17 328 445	23 128 488
RESULTAT NET	-3 522 068	-769 720

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Rapport financier annuel au 31 décembre 2024

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE		31.12.24	31.12.23
Résultat net		-3 522 068	-769 717
Amortissement immobilisations		989 239	895 850
Marge brute d'autofinancement MBA		-2 532 829	126 133
Amortissement charges à répartir		0	4 174
Reprises de provisions		-1 065 533	-268 371
Dotations aux provisions		364 554	757 879
Capacité d'autofinancement CAF		-3 233 808	619 815
Stocks		265 399	490 684
Créances d'exploitation		2 487 474	-2 103 637
Dettes d'exploitation		565 327	1 103 742
Variation de BFR		3 318 200	-509 211
Flux nets de trésorerie liés à l'exploitation	a	84 392	110 604
Acquisitions d'immobilisations (Plan de Prevention)		-276 889	-1 151 143
Acquisitions d'immobilisations en CB (Presse Siemens)		0	
Investissements via la production immobilisée		0	-166 220
Acquisitions de titres		0	
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	b	-276 889	-1 317 363
Emissions d'emprunt bancaires		1 200 000	1 360 000
Apport en compte courant		367 296	
Remboursements d'emprunt		-1 390 617	-1 222 967
Prêts garantis par l'Etat			
Variations des comptes courants d'associés			
Flux nets de trésorerie liés aux financements	c	176 679	137 033
Variation de trésorerie	a+b+c	-15 819	-1 069 725
Trésorerie d'ouverture		791 712	1 861 437
Trésorerie de clôture		775 893	791 712
Variation de trésorerie		-15 819	1 069 725

IV – Annexe

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2024 dont le total est de 11 203 758 € et au compte de résultat de l'exercice, dégageant une perte de 3 522 068 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes ont été arrêtés le 31 mars 2025 par le Directoire alors qu'ils étaient encore en cours d'audit.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Le Chiffre d'Affaires 2024 d'AUGROS a atteint 12 357 K€ en baisse de 41% par rapport à 2023.

L'exercice 2024 a été marqué principalement par un déstockage généralisé, pratiqué par les donneurs d'ordre du marché de la Parfumerie- Cosmétique.

Il en est résulté une baisse générale de l'activité des fournisseurs de cette industrie, à caractère exceptionnel, de l'ordre de 40%. L'activité de produits nouveaux a réduit cette décroissance sur le Site d'Alençon (-30%), mais a amplifié celle-ci sur le site de Décor du Theil en raison de la part de la sous-traitance capacitaire réduite de façon massive.

Suite à un incendie survenu sur une nouvelle ligne de traitement de surface automatisée en 2022, en cours d'installation, la mise en service a été réalisée sur l'exercice 2024.

Le CA est en repli de 38% au second semestre contre -43% au premier semestre.

La morosité du marché a perduré avec des reports de commandes fermes du T4 vers le S1 2025. Le chiffre d'affaires annuel est en baisse de 41% à 12.360K€

Ces événements ont sérieusement impacté les résultats de l'exercice 2024.

Une remontée importante du carnet des Commandes livrables sur l'exercice 2025 est apparue en fin d'année.

Autres faits marquants de l'exercice :

➤ Conflit russo-ukrainien.

L'exercice en cours, ouvert le 1er janvier 2024, est marqué par le conflit armé entre l'Ukraine et la Russie.

La société AUGROS COSMETIC PACKAGING n'opère ni en Ukraine, ni en Russie mais reste attentive aux effets indirects du conflit et des sanctions imposées à la Russie sur ses activités. A la date d'arrêtés des comptes annuels, l'incidence du conflit sur l'activité d'AUGROS COSMETIC PACKAGING a été d'entraîner une hausse sensible des prix de l'énergie.

➤ Tension sur les approvisionnements et inflation.

La société AUGROS COSMETIC PACKAGING a continué de faire face à une hausse des prix des matières premières, des transports et du coût de l'énergie dans un contexte de tensions de certains matériaux.

2. Evènements postérieurs à la clôture

L'activité sur le site d'Alençon retrouve un niveau normal d'activité en 2025. Pour exemple, le 1^{er} trimestre 2025 est en hausse de 44% par rapport au 4T2024. Le second trimestre a stagné. Une activité plus soutenue se fait sentir depuis le début du second semestre 2025 et un carnet de commande revenu à la normale pour la fin d'année 2025.

Au niveau du pôle décor de Val au Perche, la reprise est plus lente et le frémissement ne se voit que pour le second semestre 2025.

La région a notamment accordé un prêt de 160 k€ pour des investissements nécessaires pour un nouveau projet avec un client.

La Holding PBRM a fait un apport en compte courant de 600 k€ en février 2025 et un second apport en juillet 2025. Monsieur Jacques BOURGINE a apporté en compte courant 15K€ en début d'année 2025 et 300 k€ en octobre 2025.

Pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING, soit du 18 décembre 2024 au 17 janvier 2025 inclus, la société PBRM Industries a acquis, par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné, 108 929 actions AUGROS COSMETIC PACKAGING au prix unitaire de 7 €.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, le groupe familial Bourguine avec son Associé dans PBRM Industries détient 1 243 778 actions AUGROS COSMETIC PACKAGING représentant 1 578 732 droits de vote en AGO et en AGE, soit 87,13% du capital et au moins 89,52% des droits de vote en AGO et en AGE de cette société.

Le nombre d'actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de la Société représentant, à l'issue de l'Offre, plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société, l'offre n'a donc pas été suivie d'un retrait obligatoire en application des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

3. Règles et méthodes comptables

3.1 Principes comptables et méthodes d'estimation

Les comptes individuels au 31 décembre 2024 sont établis en Euros et en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), et du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), modifié par le règlement ANC n°2020-09 du 4 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue dans le cadre de l'arrêté des comptes de la société compte tenu des perspectives d'activité sur les 12 prochains mois, des améliorations de process pour améliorer la marge et du soutien de PBRM par l'apport 1 200k€ en octobre 2024 et sur l'année 2025. En parallèle, des négociations avec les partenaires bancaires, privés et publics sont en cours de finalisation pour renégocier les échéances sur les deux prochains exercices. Le site de traitement de surface, a subi une restructuration en adéquation avec la baisse d'activité. Par ailleurs les actionnaires de la société ont reconfirmé leur soutien à la société pour les deux prochains exercices.

3.2 Application de la réglementation sur les fonds commerciaux

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis (cf. : § 4 « Immobilisations incorporelles »).

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne seront jamais reprises (PCG art. 214-19 modifié).

3.3 Réévaluation Libre

En date du 25/11/2016, la société AUGROS COSMETIC PACKAGING avait procédé à une réévaluation de son actif immobilisé. Les valeurs de réévaluation de matériel industriel et d'agencements de matériels industriels ont été retenues sur la base d'un rapport d'expert. Les autres actifs corporels ont été retenus pour leur valeur nette comptable.

Les conclusions de ce rapport ont fait ressortir une évaluation brute de l’actif immobilisé, pour la partie Matériel industriel et Agencement des matériels industriels, à hauteur de 4.974 K€. Compte tenu d’une Valeur Nette Comptable de ces immobilisations réévaluées de 700 K€ au 25/11/2016, la réévaluation de ces actifs ressortait à 4.274 K€, affecté aux capitaux propres en compte « Ecart de réévaluation ». Fiscalement, cette opération avait généré une réintégration fiscale pour le montant de l’écart de réévaluation. Ces écarts de réévaluation ont été réduit de 1.364 K€ pour être portés à 2.910 K€ à la suite d’une opération de restructuration des capitaux propres sur les exercices précédents.

Ces immobilisations réévaluées ont fait l’objet d’un amortissement selon les durées préconisées dans le rapport de l’expert, à savoir entre 5 et 15 ans, la société ayant retenu, par prudence, une durée maximale de 10 ans. Ainsi, la société avait constaté au 31/12/2016 un changement d’estimation relatif aux plans d’amortissement des immobilisations réévaluées.

3.4 Changement de méthode d’évaluation

Aucun changement de méthode d’évaluation n’est intervenu au cours de l’exercice.

3.5 Immobilisations incorporelles

Seuls les frais de développement sont inscrits au bilan lorsqu’ils se rapportent à la création et au développement de nouveaux procédés de fabrication destinés à favoriser l’émergence de nouveaux produits. Ces frais ne sont activés que pour autant qu’ils se composent de coûts directs et qu’ils soient individualisés et imputables à une production dont la rentabilité future est raisonnablement estimée.

Les brevets industriels figurant à l’actif font tous l’objet d’une protection juridique, et sont tous exploités, générant chiffre d’affaires et marge, ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

Le fonds commercial n’est pas amorti mais fait l’objet d’un test de dépréciation au minimum une fois par an. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d’usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les fonds de commerce du site du Theil sont dépréciés à 100% et ceux du site d’Alençon ne le sont pas.

Au 31/12/2024, les fonds de commerce de la société AUGROS ont été évalués sur la base du cours de bourse. In fine, la valorisation du fonds de commerce de la société ressort à une valeur sensiblement supérieure à la valeur nette comptable de 244 K€. Par conséquent aucune dépréciation complémentaire n’est constatée sur l’exercice.

3.6 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l’actif immobilisé correspond à la valeur d’entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d’utilisation de ces biens, hors frais d’acquisitions. Les amortissements pour dépréciations sont calculés sur la durée normale d’utilisation des biens. Les principales durées d’amortissement sont les suivantes :

Catégorie	Durée
Constructions	20 ans
Agencements, aménagements	3 à 10 ans
Matériel industriel	5 à 12 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

3.7 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan pour leur valeur historique (d'acquisition ou d'apport). La société a acquis en 2021 pour 18 500 € d'actions du GIE Joyenval.

3.8 Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. La méthode de valorisation des stocks de matières premières et consommables est au coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme annoncé.

3.9 Titres de placement

En matière de valeurs mobilières de placement, la valeur d'inventaire est déterminée différemment selon qu'il s'agisse de titres cotés ou non cotés :

Les titres cotés sont appréciés à la date de clôture en fonction du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Les titres non cotés sont appréciés en fonction de la situation patrimoniale et de la valeur de rendement à court terme des sociétés concernées. Au 31 décembre 2024, le groupe ne possède pas de placement de société non cotée. Les titres de sociétés cotées détenus sont ses propres titres et à la clôture, la valeur historique (valeur d'acquisition) est comparée au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture.

3.10 Créances clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Dans le cadre du recours au Factor, les créances cédées sont comptabilisées au crédit d'un compte client spécifique, compte qui est soldé avec le compte client dit « classique » lors du règlement par le client au Factor.

Principales caractéristiques du contrat d'affacturage :

- transfert des risques au factor à hauteur de 90% du montant des créances cédées
- montant des créances cédées non échues au 31 décembre 2024 : 1 255 K€.

3.11 Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération (taux de change mensuel standard, basé sur les cours observés à la fin du mois précédent, ou bien sur le taux de conversion connu lorsqu'il existe une couverture de change).

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « Ecart de conversion », lorsqu'il s'agit de monnaies exclues de la zone Euro. Les pertes latentes de change, non compensées, font l'objet d'une provision pour risques.

3.12 Attribution d'actions gratuites

Une autorisation d'attribution d'un maximum de 10.000 actions gratuites existantes, a été approuvée par l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2022. Le Directoire a attribué 3.000 actions auto détenues par décision du 23 mai 2023.

Cette attribution d'actions gratuite a eu un impact net de 19 950€ sur le compte de résultat de 2024.

3.13 Crédit d'impôt recherche

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2024**

Aucun crédit d'impôt recherche n'a été constaté dans les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3.14 Indemnités de fin de carrière

L'engagement hors bilan pour un montant de 803 K€ a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes :

- utilisation de la méthode rétrospective des unités de crédits projetées ;
- application de la convention collective de la plasturgie ;
- taux d'actualisation IBOXX : 3,20% ;
- taux annuel de progression des salaires : 2% ;
- taux annuel de turn-over : 5% jusqu'à 50 ans, 0% au-delà
- taux de charges sociales : 38%
- table de mortalité : INSEE 2017 ;
- âge de départ à la retraite : 64 ans.

3.15 Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat est déterminé sur la base du résultat unique de la société.

3.16 Eléments concernant les entreprises liées

Au cours de l'exercice 2024, la Holding PBRM Industries a apporté en compte courant 367 k€.

Des transactions commerciales ont eu lieu entre la société Augros et la Société Remy Marquis dans le cadre des activités de packaging pour la société Remy Marquis à hauteur de 307k€.

4 Notes sur le bilan**4.1 Valeurs brutes des immobilisations**

(en €)	31/12/2023	Entrées	Sorties	Virement poste à poste	31/12/2024
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	729 126				729 126
Total I	729 126	0		0	729 126
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	191 849				191 849
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 247 164	18 152		1 570 240	10 835 556
Instal° générales , agencements et aménagements divers	919 868	25 316		114 416	1 059 600
Matériel de transport	3 690				3 690
Matériel de bureau et informatique, mobilier	335 256				335 256
Emballages récupérables et divers	0				0
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations en cours	1 455 615	284 372	51 041	-1 684 656	4 289
Total II	12 153 442	276 799	0	0	12 430 240

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2024**

Immobilisations financières :					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	18 500				18 500
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	143 098	90			143 188
Total III	161 598	0	0	0	161 598
TOTAL GENERAL (I+II+III)	13 044 165	276 799	0	0	13 321 054

Les investissements principaux réalisés en 2024 sont relatifs à la fin des investissements engagés en 2023:

- Plan prévention RSE/incendie
- Réfection et mise aux normes de la ligne de laquage qui avait été incendiée

4.2 Variation des amortissements et provisions de l'actif immobilisé

(en €)	31/12/2023	Dotations	Sorties	Reprises	31/12/2024
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	224 812				224 812
Total I	224 812				224 812
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	184 299	1 562			185 861
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 104 150	931 957			6 036 107
Instal° générales , agencements et aménagements divers	656 600	43 709			700 309
Matériel de transport	1 370	1 468			2 838
Matériel de bureau et informatique, mobilier	275 389	10 542			285 931
Emballages récupérables et divers					
Avances et acomptes					
Total II	6 221 808	989 238			7 211 046
Immobilisations financières :					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
Total III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)	6 446 620	989 238			7 435 858

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2024****4.3 Variation des provisions de l'actif circulant et des provisions pour risques**

(en €)	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Provisions réglementées :				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Total I	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations				
Autres provisions pour risques et charges	772 086	317 500	1 004 874	84 712
Total II	772 086	317 500	1 004 874	84 712
Dépréciations sur actifs circulants				
Dépréciation stocks et en-cours	60 659	47 054	60 659	47 054
Dépréciations comptes clients	0			0
Dépréciations sur autres créances	0			0
Dépréciations sur actions propres	204 982		71 012	133 970
Total III	265 641	47 054	131 671	265 641
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 037 727	364 554	1 136 545	350 353

4.4 Capitaux propres

(en €)	31/12/2023	Affectation du résultat	Coup d'accordéon	Résultat de l'exercice	31/12/2024
Capital social ou individuel	200 000				200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0				0
Ecart de réévaluation	2 909 500				2 909 500
Réserve légale	221 391				221 391
Report à nouveau	-13 191	-769 717			-782 908
Résultat de l'exercice	-769 717	769 717		-3 522 068	-3 522 068
TOTAL GENERAL	2 547 983	0	0	-3 522 068	-974 085

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2024**

Le capital social est composé comme suit :

Catégorie de titres	Nombres de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires (1)	1 427 458			0,14 €

(1) Dont 5 920 actions propres détenues par la société

4.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont principalement relatives au litige qualité et prud'homme en cours.

4.6 Emprunts et dettes financières

(en €)	31/12/2023	Souscription	Remboursement	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 720 851	1 200 000	1 390 686	3 530 165
Découverts bancaires	10 856	3 710	10 856	3 710
Emprunts et dettes financières diverses	0			0
Emprunts et dettes financières associés	276	367 296		367 572
TOTAL	3 731 983	1 571 006	1 401 542	3 901 447

Au 31/12/2024, les emprunts et dettes financières comprennent :

- Emprunt à la BPI 300 K€ : prêt consenti en décembre 2018. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 0 K€.
- Des emprunts bancaires souscrits en 2019 pour un montant de 900 K€ destinés à financer la nouvelle installation automatisée de métallisation sous vide par « sputtering » dont le solde restant dû au 31/12/2024 est de 20 K€.
- Des prêts garantis par l'Etat (PGE) octroyés en avril 2020 dans le cadre de la crise sanitaire Covid19, pour un montant total de 4 200 K€. Deux des quatre PGE ont été octroyés en avril 2020 (2 200 K€), les deux autres en septembre 2020 (2 000 K€). L'un des quatre PGE, souscrit auprès de la BNP (1 000 K€), a été remboursé sur l'exercice 2021. Le solde restant dû au 31/12/2024 est de 1 194 K€.
- Un emprunt CRCA pour un montant de 250 K€ octroyé en septembre 2020. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 38 K€.
- Un emprunt octroyé en 2022 auprès de la Caisse d'Épargne pour 150K€. La Société a commencé à le rembourser depuis octobre 2022. Le solde restant dû au 31/12/2024 s'élève à 85 K€.
- En 2023, la société a souscrit à quatre nouveaux emprunts, dont deux auprès de la Caisse d'Épargne pour 710K€, un emprunt à la BNP pour 350K€ et un PGE à la Banque Postale pour 300K€. Le solde restant dû au 31/12/2024 est de 1 113 K€.
- En 2024, la société a souscrit à quatre nouveaux emprunts, dont deux auprès de la Caisse d'Épargne, un emprunt avec la BNP et un avec le Crédit Agricole pour 1 200 K€. Le solde restant dû au 31/12/2024 est de 1 080 K€.

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2024****4.7 Echéances des créances**

(en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	143 188		143 188
De l'actif circulant :			
Créances clients	223 064	223 064	
Clients douteux ou litigieux			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	25 531	25 531	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	915 318	915 318	
Autres impôts taxes et versements assimilés		0	
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteur divers	506 530	506 530	
Charges constatées d'avance	1 091 191	1 091 191	
TOTAL GENERAL	2 904 822	2 761 634	143 188
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	0		
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	0		
(2) Prêts et avances consenties aux associés	0		

4.8 Echéances des dettes

(en €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 533 875	1 312 528	2 091 582	129 765
Emprunts et dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 345 116	2 305 622	2 039 494	
Personnel et comptes rattachés	553 816	553 816		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 137 572	865 595	271 977	
Impôts sur les bénéfices		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	144 509	144 509		
Obligations cautionnées		0		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	169 229	169 229		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Groupe et associés (2)	367 572	0	367 572	
Autres dettes	1 333 208	552 208	781 000	
Dettes représentatives de titres empruntés		0		
Produits constatés d'avance		0		
TOTAL GENERAL	11 584 897	5 903 507	5 551 625	129 765

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2024****4.9 Produits à recevoir**

(en €)	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Autres créances (1)	0	1 030 642
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL GENERAL	0	1 030 642

(1) Pour 2023 Annulation d'indemnité de résiliation Engie à recevoir pour 881K€ en lien avec le litige mentionné à la note « provisions pour risques et charges » ci-dessus.

Le solde de 150K€ correspond à divers avoirs à recevoir (RFA, EDF...).

4.10 Charges à payer

(en €)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 570	302 965
Dettes fiscales et sociales	1 285 218	872 192
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 178 981	50 410
TOTAL GENERAL	1 225 568	1 225 568

Les autres dettes sont constituées pour partie du litige avec notre ancien prestataire d'énergie avec lequel nous avons conclu un échelonnement de paiement

4.11 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en €)	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'exploitation	1 091 191	1 118 634
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	1 091 191	1 118 634

Ces montants correspondent essentiellement à :

- Etalement linéaire du premier surloyer de crédit-bail de la ligne UV6 (450k€) auxquels s'ajoutent les loyers de Crédit-bail (604k€) neutralisés en raison du report de mise en service consécutif à l'incendie en octobre 2022 ; la CCA a commencé à être reprise lors de la mise en service de la ligne de production en juin 2024.
- Cut off des charges d'exploitation courante pour 35k€

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2024****5 Notes sur le compte de résultat****5.1 Ventilation du chiffre d'affaires**

(En €)	31/12/2024			31/12/2023
	France	Exportation	Total	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	11 431 009	195 115	11 626 124	19 778 208
Production vendue (services)	731 216		731 216	1 047 778
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			12 357 340	20 825 986

L'intégralité du chiffre d'affaires réalisé concerne la conception et la production d'emballages.

5.2 Nature des transferts de charges

Nature des transferts de charges	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation	64 334	1 439 098
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	64 334	1 439 098

Les transferts de charges se décomposent de manière suivante :

- Transfert de charges de personnel : 337 K€ en 2023 et 64 k€ en 2024

5.3 Détail du résultat financier

(en €)	31/12/2024	31/12/2023
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges	71 432	82 472
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	71 432	82 472
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	306 196	290 432
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	306 196	290 432
RESULTAT FINANCIER	-234 764	-207 960

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2024****5.4 Détail du résultat exceptionnel**

(en €)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 568	11 253
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	700 081	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	710 649	11 253
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (1)	552 971	72 085
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (2)		562 293
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	552 971	634 378
RESULTAT EXCEPTIONNEL	157 678	-623 125

(1) Solde fournisseurs.

(2) La dotation correspond pour 500 K€ au litige en cours avec l'ancien fournisseur ENGIE (cf. note « provisions pour risques et charges » et « événements postérieurs à la clôture ») dont la partie relative aux indemnités de fin de contrat ont été comptabilisée en exceptionnel et pour 62 K€ à la notification du contrôle fiscal en 2023. En 2024, les écritures correspondent pour l'essentiel à la régularisation des écritures suite au dénouement avec notre ancien prestataire d'énergie d'où cette reprise à hauteur 700k€

5.5 Résultat fiscal

Les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 10 001 K€ au 31 décembre 2024 contre 6 478 K€ au 31 décembre 2023.

(En K€)	31/12/2024	31/12/2023
Crédit à imputer		
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables	10 000 554	6 478 486
Moins-values à long terme		
Différences temporaires		
Allègement de la dette future d'impôts		
TOTAL GENERAL	10 000 554	6 478 486

6 Autres informations**6.1 Effectif moyen**

Hors intérimaires, l'effectif moyen de 2024 de la société s'établit à 134 salariés, contre 149 salariés à fin 2023.

6.2 Liste des filiales et participations

La société ne détient pas de filiales et participations significatives au 31/12/2024.

6.3 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont reconnus lors du transfert du contrôle du bien au client. Le contrôle est transmis à une date précise et intervient lors de la livraison au client. Compte tenu de l'activité de la société, il n'y a pas de contrôle transmis en continu au client. La société n'est par ailleurs pas concernée par les contrats à long terme.

6.4 Engagements hors bilan**6.4.1 Engagements donnés**

Garanties attachées à l'emprunt BPI contracté sur l'exercice 2019 pour 300 K€ s'élève à 0 car capital restant dû au 31/12/2024 est soldé

- Nantissement du fonds de commerce exploité à Cerise, rue de l'Expansion
- Assurance décès PTIA sur la tête de M. Bourguine dans la limite de 300 000 €

Garanties attachées à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2019 pour 300 K€ :

- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 20 230 euros
- Garantie OSEO / BPI – montant de la garantie de 40% soit 8 092 euros

Garanties attachées à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2019 pour 150 K€ entièrement remboursé depuis le 30/06/2024:

- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 0 euros

Garanties attachées à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2020 pour 1 100 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie de 355 070 euros

Garantie attachée à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2020 pour 1 000 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie de 379 291 euros

Garanties attachées à l'emprunt BNP contracté sur l'exercice 2020 pour 1 100 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie de 340 331 euros

Garanties attachées à l'emprunt Caisse d'Epargne contracté sur l'exercice 2023 pour 450 K€ :

- Nantissement fonds de commerce – montant de la garantie de 387 737 euros

Garanties attachées à l'emprunt Banque postale contracté sur l'exercice 2023 pour 300 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains 270 000 euros.

Garanties attachées à l'emprunt Caisse d'épargne Normandie contracté sur l'exercice 2024 pour 300 K€ :

- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 275 012 euros (solde au 31/12/2024)

Garanties attachées à l'emprunt Crédit Agricole Normandie contracté sur l'exercice 2024 pour 300 K€ :

- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 263 809 euros (solde au 31/12/2024)

Garanties attachées à l'emprunt BNP contracté sur l'exercice 2024 pour 300 K€ :

- Garantie BPI – montant de la garantie 100%, soit 268 130 euros
- Nantissement du fonds de commerce exploité à Cerise, rue de l'Expansion
- Assurance décès PTIA sur la tête de M. Bourguine dans la limite de 300 000 €

Garanties attachées à l'emprunt Caisse d'épargne Ile de France contracté sur l'exercice 2024 pour 300 K€ :

- Garantie BPI – montant de la garantie 30%, soit 81 872 euros
- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 272 908 euros (solde au 31/12/2024)

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2024****Contrat de factor**

- Part des créances affacturées au 31 décembre N non garantie par le factor : 0 €.
- Montant total des créances cédées au factor au 31/12/2024 : 1 255 K€

6.4.2 Engagements reçus

Lettre de soutien de la société PBRM et des actionnaires pour les deux prochains exercices

6.5 Crédit-bail mobilier

En K€	Installations, matériel et outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	5 331 341		5 331 341
Amortissements			
- Cumul des exercices antérieurs	815 881		
- Dotation de l'exercice	441 722		
TOTAL	1 257 603		1 257 603
Redevances payées			
- Cumul exercices antérieurs	2 833 178		
- Exercice	441 722		
TOTAL	3 274 900		3 274 900
Redevances restant à payer			
- à un an au plus	472 252		
- de un à cinq ans	1 601 610		
- Plus de cinq ans	823		
TOTAL	2 074 685		2 074 685
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus	2 856		
- de un à cinq ans	26 838		
- Plus de cinq ans	5 467		
TOTAL	35 161		35 161

6.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant HT des honoraires de commissariat aux comptes s'élève à 45 K€.

Il n'y a pas eu de prestation autre que les services de commissariat aux comptes réalisée par le Commissaire aux Comptes ou son réseau.